

ECKWERSHEIM

(Eckwersche)



Budget Communal 2018



Michel LEOPOLD
Maire d'Eckwersheim

Mes chers concitoyens,

Les perspectives d'investissement et de fonctionnement ont été adoptées pour l'année 2018. Je rappelle que les dotations annuelles de l'Etat étaient en baisse durant ces dernières années et qu'elles sont aujourd'hui stabilisées, en espérant bien évidemment de ne pas avoir à subir de nouvelles restrictions. Malgré cela le levier fiscal n'a pas été actionné et les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés.

Des investissements sont en cours dans divers domaines, matériel roulant, engins d'entretien, aménagements et améliorations de la voirie dans les secteurs du Centre Equestre, rue de l'Hippodrome et du Club House.

La fibre optique sera déployée dans notre commune. L'assainissement et les travaux du bassin d'orage avancent. Les plantations de ralentissement des coulées d'eaux boueuses sont réalisées.

Notre équipe majoritaire, construite autour d'expériences et de compétences diverses, fonctionne dans une dynamique harmonieuse, équilibrée et efficace, et toujours soucieuse du bien-être de nos villageois et des finances de la commune.

Je vous souhaite à tous de passer un bel et agréable été ensoleillé, animé de moments conviviaux dans notre beau village.

Michel LEOPOLD.

Le Compte Administratif de l'Exercice 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	931.289,79 €
Dépenses	833.542,91 €

Situation de l'exercice 2017 : + 97.746,88 €

Excédent antérieur reporté de la section fonctionnement : + 447.182,43

Soit un excédent cumulé de la section fonctionnement : + 544.929,31 €

(Ce montant apparaîtra avec les recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2018).

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	51.008,45 €
Dépenses	163.360,28 €

Situation de l'exercice 2017 : - 112.351,83 €

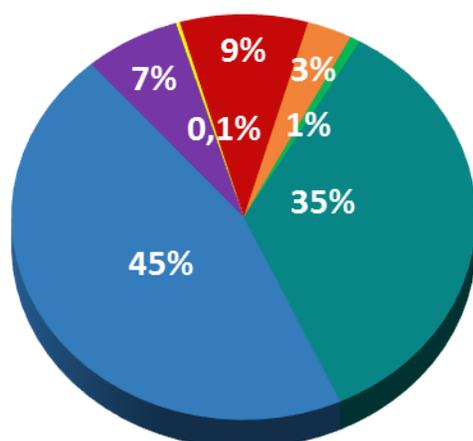
Excédent antérieur reporté de la section investissement : + 157.666,45 €

Soit un excédent cumulé de la section investissement : + 45.314,62 €

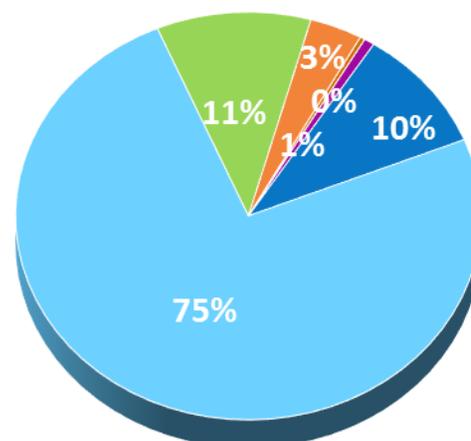
(Cet excédent cumulé de la section d'investissement sera affecté au compte 001 du budget primitif 2018)

Fonctionnement

Dépenses



Recettes

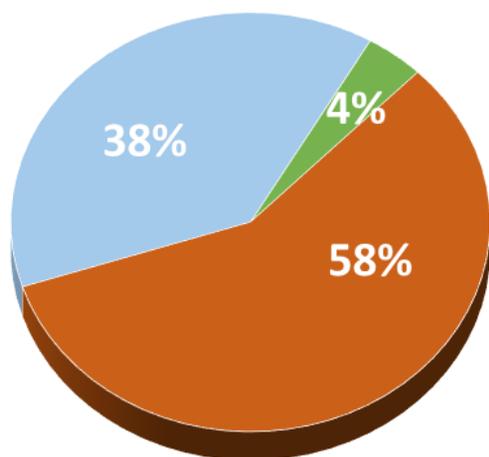


Charges à caractère général	290 373 €
Charges de personnel	378 720 €
Atténuations de produits	55 745 €
Opérations d'ordre entre sections	2 206 €
Autres charges de gestion courante	74 313 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	26 149 €
Charges exceptionnelles	6 037 €

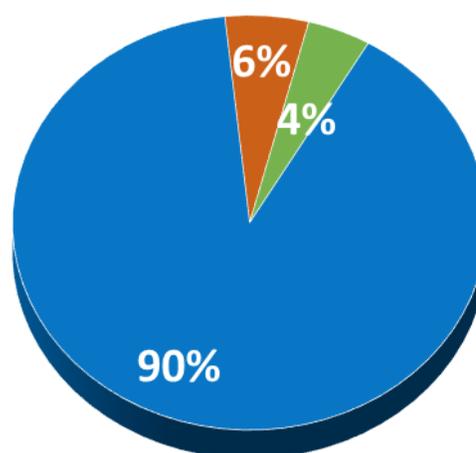
Atténuations de charges	6 705 €
Produits des services	91 706 €
Impôts et taxes	695 639 €
Dotations et participations	100 022 €
Autres produits de gestion courante	34 006 €
Produits exceptionnels	3 212 €

Investissement

Dépenses



Recettes



■ Dotations, fonds divers et réserves	6 484 €	■ Dotations, fonds divers	45 902 €
■ Remboursement du capital des emprunts	94 245 €	■ Subventions d'investissement	2 900 €
■ Immobilisations corporelles	62 632 €	■ Opérations d'ordre entre sections	2 206 €

Le Budget Primitif de l'Exercice 2018

La loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la république) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, l'article L2313-1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit pour toutes les communes qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note de présentation est transmise en même temps que les documents budgétaires et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

1/ Informations générales

La population totale d'Eckwersheim : source INSEE

2015	2016	2017	2018
1388	1395	1362	1347

Impôts locaux

	Bases effectives 2017	Taux 2017	Produit 2017
Taxe habitation	1 918 412	17,16	329 199
Taxe foncière bâti	1 221 960	17,64	215 554
Taxe foncière non bâti	62 258	68,89	42 890
Total			587 643

Taxe Communale

Lors du Conseil Municipal du 3 avril 2018, il a été voté à la majorité, que les taxes communales ne seraient pas relevées pour l'année 2018 et resteraient stables.

Principaux ratios financiers

		Commune (CA 2017)	Moyennes nationales de la strate *
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	610,38	621
2	Produits des impositions directes / population	430,12	341
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	683,77	778
4	Dépenses d'équipement brut / population	45,99	253
5	Encours de la dette / population	541	621
6	DGF / population	52,87	171
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	45,56 %	42,9 %

* Source DGCL : Les collectivités locales en chiffres 2017

Ratios 1 et 3 : Dépenses réelles de fonctionnement / population et Recettes réelles de fonctionnement / population (ressources dont dispose la commune) : ces 2 ratios permettent de constater que les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement, et cela grâce à une maîtrise des dépenses engagée depuis 3 ans et sans recours à une augmentation de la fiscalité locale.

Ratio 2 : Produits des impositions directes / population : ce ratio représente les recettes des 3 taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti).

Ratio 4 : Dépenses d'équipement brut / population : ce ratio reflète le niveau d'investissement de la commune. Il reste faible en 2017, comme en 2016. La commune s'est concentrée sur l'optimisation des dépenses de fonctionnement en recherchant à réduire celles-ci sur certains postes ou à les stabiliser.

Ratio 5 : Encours de la dette / population : ce ratio représente le capital restant dû au 31 décembre de l'exercice.

Ratio 6 : DGF / population : recettes du compte 741. Part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

2/ Résultat du compte administratif 2017 avec reprise de l'excédent antérieur

Section de fonctionnement : **544 929,31 €**

Section d'investissement : **45 314,62 €**

3/ Affectation du résultat

Le résultat de la section d'investissement retourne en recette de la section d'investissement du budget primitif 2018.

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté en totalité en recette de la section de fonctionnement du budget primitif 2018.

4/ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **1 443 491,31 €**, soit un budget en augmentation de 6,2 % par rapport à celui de 2017 (1 359 300,43 €) :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2017 ET 2018

Chapitre	BP 2017	BP 2018	Variation
002 – Excédent antérieur reporté	447 182,43	544 929,31	+ 97 746,88
013 – Atténuations de charges	6 000,00	12 700,00	+ 6 700
70 – Produits des services	107 932,00	108 222,00	+ 290
73 – Impôts et taxes	668 116,00	665 810,00	- 2 306
74 – Dotations et participations	103 260,00	85 020	- 18 240
75 – Autres produits de gestion courante	25 000,00	25 000,00	=
77 – Produits exceptionnels	1810,00	1810,00	=
Total	1 359 300,43	1 443 491,31	+ 84 190,88

Chapitre 013 : Atténuations de charges

Ce chapitre prévoit les remboursements de notre assurance du personnel pour les arrêts maladie, les congés maternité et paternité et les accidents du travail. Le montant est en hausse par rapport à 2017, car il inclut le remboursement de la rémunération d'un agent, qui est en arrêt pour une durée inconnue au jour du vote du budget, pour 6 mois complets.

Chapitre 70 : produit des services

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux concessions dans le cimetière, les redevances d'occupation du domaine public (loyers pour l'implantation des antennes ORANGE et FREE MOBILE et loyer de la SHU), les redevances versées par l'Eurométropole de Strasbourg pour le fonctionnement de la bibliothèque, les redevances perçues pour le périscolaire et l'ALSH et la contribution de l'Eurométropole de Strasbourg pour la réalisation par la commune des prestations en matière de propreté.

Chapitre 73 : impôts et taxes

Les montants prévus sont à peu près identiques à ceux de 2017. Seule la dotation de solidarité communautaire est en baisse. La commune reste prudente compte-tenu de la réforme de la taxe d'habitation qui s'appliquera cette année et a prévu une recette identique à 2017.

Chapitre 74 : Dotations et participations

La principale dotation, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est prévue en fonction du montant effectivement versé en 2017 (baisse de 10 000 € par rapport aux prévisions 2017). Les autres recettes se composent de la dotation de solidarité rurale, des allocations compensatrices de l'Etat pour les taxes locales et des prestations de la CAF.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Enregistre les recettes liées aux revenus des immeubles (location de la salle socioculturelle, fermage et loyer de l'appartement communal).

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Correspond aux éventuelles libéralités perçues et aux produits exceptionnels divers, comme les remboursements de sinistre par notre assurance, les reversements de trop perçus, des recettes non prévues.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2017 ET 2018

Chapitre	BP 2017	BP 2018	Variation
011 – Charges à caractère général	360 420,00	405 460,00	+ 45 040
012 – Charges de personnel	414 690,00	423 540,00	+ 8 850
014 – Atténuations de produits	55 745,00	55 745,00	=
022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	74 000,00	40 000,00	- 34 000
023 – Virement à la section d'investissement	287 089,43	361 639,10	+ 74 549,67
042 – Opérations d'ordre entre sections	2 206,00	2 207,21	+ 1,21
065 – Autres charges de gestion courante	84 900,00	76 800,00	- 8 100
066 – Charges financières (intérêts des emprunts)	26 150	24 000	- 2 150
067 – Charges exceptionnelles	54 100,00	54 100,00	=
Total	1 359 300,43	1 443 491,31	+ 84 190,88

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Une gestion rigoureuse des dépenses permet de maintenir leur niveau à celui de 2017.

De nouvelles dépenses font leur apparition pour un montant évalué à 44 500 €. Il s'agit des dépenses suivantes :

- ▣ Provision pour le remplacement du personnel d'entretien par une société de service : 27 500 €. La commune doit faire face à l'absence d'un agent technique qui assure l'entretien à l'école et au péri-scolaire. Comme la continuité du service doit être assurée, la commune fait appel à une entreprise externe spécialisée.
- ▣ Prestation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise en place du RIFSEEP : 1000 €. La commune va faire appel au CDG 67 pour mettre en place le nouveau régime indemnitaire applicable à ses agents.
- ▣ Prestation de service en communication : 10 000 €. La commune souhaite faire appel à un prestataire extérieur pour la mise en page de certaines de ses publications.
- ▣ Frais de formation d'Alexandre SCHMITT, agent communal : 6 000 €.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Les dépenses de personnel restent maîtrisées. Elles incluent le remplacement d'un agent communal en arrêt de travail sur un an (13 400 €).

Chapitre 014 : Atténuations de produits

Correspond à la compensation que la commune doit reverser à l'Eurométropole de Strasbourg (en vertu de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts pour l'application des dispositions relatives à la taxe professionnelle unique).

Chapitre 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement

La commune a réduit la somme prévue à ce chapitre pour augmenter la part de l'autofinancement viré en section d'investissement.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Il s'agit de l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements. C'est ce qu'on appelle l'« autofinancement ».

Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections

Dotations à l'amortissement.

Chapitre 065 : Autres charges de gestion courante

Ces dépenses sont en légère diminution. Elles incluent les dépenses pour les élus locaux (indemnités, frais, cotisations, formation), la contribution au CIAS et les subventions de fonctionnement pour les personnes de droit privé.

Chapitre 067 : Charges exceptionnelles

Prévoit principalement les dépenses d'action sociale, les subventions exceptionnelles versées par la commune aux personnes de droit privé ou public et les indemnités pour les agriculteurs (fascines, chemins surélevés, provision barrage et hydraulique douce).

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à **596 560,93 €**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2017 ET 2018

Outre le solde d'exécution d'investissement reporté et le virement de la section de fonctionnement, les recettes d'investissement sont essentiellement constituées par :

- ▣ Le remboursement du FCTVA qui devrait s'élever à 5 000 € ;
- ▣ La taxe d'aménagement évaluée à 20 000 € ;
- ▣ Une recette d'amortissement pour 2 207,21 € ;
- ▣ Deux subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour les aménagements d'hydraulique douce et l'achat de matériel pour du désherbage mécanique ;
- ▣ Un emprunt de 150 000 € pour l'achat des réserves foncières.

D'autres subventions sont normalement attendues en 2018, mais comme elles n'ont pas encore été notifiées officiellement à la commune, elles n'ont pas été inscrites au budget (éclairage public, réhabilitation du presbytère).

Chapitre	BP 2017	BP 2018	Variation
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	157 666,45	45 314,62	- 112 351,83
021 – Virement de la section de fonctionnement	287 089,43	361 639,10	+ 74 549,67
040 – Opérations d'ordre entre sections	2 206	2 207,21	+ 1,21
10 – Dotations, fonds divers (FCTVA et taxe d'aménagement)	21 200	25 000	+ 3 800
13 – Subventions d'investissement	2 900	12 400	+ 9 500
16 – Emprunts et dettes assimilées	0	150 000	+ 150 000
Total	471 061,88	596 560,93	+ 125 499,05

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2017 ET 2018

Chapitre	BP 2017	BP 2018	Variation
020 – Dépenses imprévues	32 411,88	13 560,93	- 18 850,95
16 – Remboursement du capital des emprunts	94 250,00	113 000,00	+ 18 750
21 – Immobilisations corporelles	344 400,00	470 000,00	+ 125 600
Total	471 061,88	596 560,93	+ 125 499,05

Les principaux projets d'investissement pour 2018 sont les suivants :

Achat des terrains pour les réserves foncières	139 000
Hydraulique douce (achat et plantation)	40 360
Eclairage public	60 000
Aménagement place école	30 000
Aménagement parking club-house	15 000
Aménagement de la rue de l'hippodrome	10 000
Toiture et peinture presbytère	51 500
Achat camionnette	20 000
Achat matériel pour désherbage	4 000
Columbarium	6 000
Eclairage Noël	4 000
VPI école	5 000
Remboursement capital emprunts	113 000
Total en €	497 860

- ▣ Achat des terrains pour les réserves foncières : dans le cadre du remembrement lié à la construction de la LGVEE, la commune avait demandé la constitution de réserves foncières. Le remembrement est officiellement clôturé depuis le mois de décembre 2016. L'achat des réserves foncières, déjà prévu en 2017, n'a pas encore eu lieu car certaines modalités administratives doivent encore être réalisées. La prévision de cet achat est donc reconduite en 2018.
- ▣ Hydraulique douce (achat et plantation) : il s'agit de la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre les coulées d'eau boueuses, rendue possible par un travail conjoint de la commune, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, l'Association pour la Relance Agronomique en Alsace, les exploitants agricoles, l'Eurométropole de Strasbourg, le SDEA et l'association Haies Vives d'Alsace. Ce plan d'action a été présenté aux habitants d'Eckwersheim lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 19 mars 2018. Il consiste à réaliser des aménagements d'hydraulique douce (plantation de bandes de miscanthus, de fascines, de bandes enherbées, de haies denses) sur des endroits stratégiques, qui viendront réduire l'impact des coulées d'eaux boueuses sur la commune en ralentissant leur flux.
- ▣ Eclairage public : la commune continue ses opérations de rénovation et de modernisation de son parc d'éclairage public, initiées en 2017, dans un souci d'économie d'énergie et de réduction des coûts.
- ▣ Aménagement parking club-house et aménagement de la rue de l'Hippodrome : des travaux de réfection sont nécessaires pour rendre le parking et la route à nouveau carrossables.
- ▣ Toiture et peinture du presbytère : la toiture est à refaire pour raison de vétusté.

